



1, rue de l'hôtel de Ville
19460 NAVES
Tél. : 05.55.26.60.16

mairiedenaves@gmail.com

COMMUNE DE NAVES

Enquête publique sur le projet de révision allégée 2 du plan local d'urbanisme

Par délibérations en date du 1^{er} Décembre 2017, le conseil municipal a prescrit une révision allégée 2 du plan local d'urbanisme faisant suite aux projets suivants :

- Reclassement en zone UX d'une parcelle actuellement classée pour partie en zone Ap, pour l'autre partie en zone N située au lieu-dit « La Geneste ».
- Suppression de l'emplacement réservé N°5 au lieu-dit « La Geneste – La Conche ».
- Reclassement en zone 1AUa d'une parcelle actuellement classée en zone Ap au lieu-dit « Le Pérol ».

A cet effet, Mary-Lise BAUDOUX-PLAS a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de LIMOGES en qualité de commissaire-enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Une enquête se déroulera à la Mairie du mardi 20 novembre 2018 au jeudi 20 décembre 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, mardi de 8 heures 30 à 12 heures et samedi de 9 heures à 12 heures), où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Naves ou par courrier électronique à l'adresse suivante «PLUnavesrevisionallegée2@gmail.com». Le dossier est consultable sur le site internet de la commune de Naves : «naves19.fr» - Rubrique « Services et démarches ».

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Mardi 20 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures.
- Vendredi 7 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures.
- Jeudi 20 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public à la Mairie (les personnes intéressées pourront en obtenir communication), ainsi que sur le site internet de la commune de Naves : «naves19.fr»



Mme Le Maire,

Hugnette MADELMONT